



association  
nature et patrimoine  
du Val d'Aire

Chemin Sur-le-Beau 30  
1213 Onex

Tél 022 792 45 80  
e-mail [anpva@anpva.org](mailto:anpva@anpva.org)  
Site internet : [www.anpva.org](http://www.anpva.org)

**Etat de Genève**  
**Département Présidentiel**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

1204 Genève

A l'attention de Monsieur le Président Antonio  
Hodgers et de l'ensemble des membres du  
Conseil d'Etat.

Onex le, 1<sup>er</sup> Mai 2019

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous permettons de vous écrire concernant le dossier de Modification de Zones de la campagne dite « des Ormeaux » chemin de Belle-Cour à Onex, au sujet duquel nous avons déjà eu échange avec Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du dossier, en date du 2 mai 2017 et du 15 mai 2018.

Ainsi que s'en est fait écho la Tribune de Genève du 30-31 mars 2019, la question de la forte densification des parcelles 216 sise 218 soulève un grand nombre de questions et de craintes environnementales de la part des riverains, des associations ANPVA, Pic Vert, Association Vieil Onex et tout récemment par le WWF dans sa lettre du 12 mars dernier.

Par la présente, nous souhaitons vous donner notre point de vue sur la problématique de la densification des constructions induites par le projet de MZ (Modification de Zone) passant de la 5<sup>ème</sup> zone en 4<sup>ème</sup> zone A (urbaine).

Nous nous permettons de vous rappeler que cette campagne, propriété de l'Etat de Genève depuis 1960, représente une grande valeur patrimoniale et sollicitons votre haute autorité afin de la protéger car elle est le dernier bastion de la part naturelle et sauvage restante du Domaine « Belle Cour » créé par Joseph Louis Brolliet en 1825. Ce magnifique Domaine s'étendant en pente douce, du sud de la route du Grand-Lancy jusqu'à l'Aire.

C'est avec justesse que l'Etat y a installé, en son temps, le «Foyer des Ormeaux » de la FOJ (Fondation Officielle de la Jeunesse), ce foyer occupe la villa Laure Brolliet sauvée de la démolition (dont une demande de mise à l'inventaire est en cours) ainsi que des pavillons sous forme de petits immeubles s'apparentant à la 4<sup>ème</sup> zone B.

Ils furent construits dans les années 60 par l'architecte genevois Arthur Bugna et ils sont un parfait exemple d'un ensemble adroitement pensé et intégré à l'environnement naturel avec une juste échelle volumétrique.

Nous sommes conscients que le problème actuel du manque de logements à Genève est crucial, mais il semble momentanément, car la tendance, grâce aux efforts du Conseil d'Etat, donne des signes de stabilisation, aussi, nous réitérons notre compréhension à savoir qu'il est nécessaire de créer des logements et des infrastructures publiques, nous n'y sommes pas opposés, mais avec une densification et un gabarit rural. Le logement de forme urbaine doit se développer, comme le peuple l'a accepté lors de la votation de juin 2018 en ville au projet « Praille-Acacias-Vernets ».

La position de notre association est que seul le secteur déjà construit devrait être densifié, comme nous l'avons proposé dans notre courrier au Conseil municipal d'Onex le 15 mai 2018 (ci-annexé) et ceci avec une MZ en 4<sup>ème</sup> zone B (rurale), pour l'environnement, la protection des couloirs biologiques et la sauvegarde de la biodiversité de ces lieux. Cette approche permettrait de surcroît de créer un continuum vert, un véritable espace public arboré, depuis Onex village jusqu'aux bords de l'Aire, constituant ainsi un parc d'envergure bénéficiant à l'ensemble des habitants de l'une des communes les plus denses du canton. Un parc, autant qu'un couloir de mobilités douces, reliant les Cherpines au cœur urbain onésien.

Il est à noter que lors du vote pour l'approbation de la Modification de Zone proposée par le Département du Territoire, la moitié du Conseil Municipal a été favorable à nos arguments, seule la voix du Président a permis d'ouvrir la voie communale aux immeubles urbains dans ce secteur encore préservé, comme par exemple de toutes pollutions nocturnes de la commune d'Onex.

Fort de votre pouvoir de protection des biens de l'Etat, notre association vous demande de revoir le projet de modification de zone qui va être soumis au Grand Conseil prochainement en proposant l'adoption d'une 4<sup>ème</sup> zone B, comme cela l'est sur l'ensemble de ce versant du coteau de l'Aire.

#### **Nos arguments en faveur de la protection environnementale de ce secteur sont :**

- Que le projet des Cherpines qui est à quelques encablures, impactera déjà les conditions de mobilité, de sécurité, d'environnement et d'agriculture en bordure de l'Aire.
- Que le PDC 2030 indique cette zone comme une pénétrante de verdure (projet prioritaire).
- Que le projet de créer, sur l'initiative de notre Association et celle de la Sauvegarde de Confignon (ASC), un plan de Site du Vallon de l'Aire qui devrait naturellement englober ce secteur naturel ainsi que tout le Vallon de l'Aire de sa source à St-Julien-en-Genevois à son embouchure au Pont-Rouge. Rappelons que cette Initiative a ensuite été reprise et présentée par l'ensemble des communes concernées auprès de l'Office du Patrimoine et des Sites en date du 23 mai 2016.
- Que la route du Grand-Lancy classée à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) ne permettra pas d'accueil de trafic supplémentaire induit par ce fort développement projeté.
- Que l'argument des autorités d'Onex de construire en hauteur afin de moins occuper de surface au sol est utopiste, voir erroné dans ce secteur, mais au contraire nous prétendons que construire moins de logements dans ce secteur diminuera la pression de l'habitat sur la nature comme le relève le WWF.
- Que selon les dernières études entreprises sur les récentes constructions de logements sociaux à Genève révèlent que seule la mixité des catégories de logements dans un même immeuble permettra de réduire fortement les problèmes conflictuels de voisinage, d'incivilité que l'on rencontre dans les immeubles d'un seul régime locatif. Notre association s'est prononcée à l'unanimité lors de son Assemblée générale 2018 en faveur de la mixité des logements et favorisant le « bien vivre ensemble ».

Nous estimons et nous sommes convaincus que cela doit se faire de telle sorte que site et écologie soient préservés, que la qualité de vie des habitants futurs, et actuels, doit être pensée avec sérieux.

En l'état connu du dossier, nous conservons nombre de réserves sur le projet défendu par les autorités tant il nous paraît que les impacts en termes d'accessibilité et de desserte, comme de sécurité sont pour l'heure sinon absents, du moins lacunaires. De même, qu'en est-il de la poursuite des programmes sociaux actuellement conduits sur le site, et qu'en est-il également des réponses en matière d'instruction publique pour répondre à l'accroissement d'envergure de population à cet endroit ?

C'est avec lucidité, sérieux et ambition, ce qui requiert un certain courage, et non sous certaines pressions partisans (venant notamment des autorités communales) pensant qu'il faut absolument construire à tout prix et sans discernement par sa Fondation pour le logement social en faisant que peu cas du respect de notre nature environnante, celle de la diversité des espèces, de l'habitat, des gènes et des fonctions. Il nous appartient de préserver cette biodiversité, condition fondamentale pour que les grands écosystèmes complexes, comme la nature fonctionnent. Plus la biodiversité est importante au sein de notre environnement, plus la nature peut assurer avec efficacité et fiabilités des fonctions essentielles aux êtres humains.

**Nous vous demandons dès lors :**

- De nous assurer que notre association ainsi que l'ensemble des propriétaires et habitants seront associés officiellement à l'élaboration de ce projet. Selon un processus de concertation publique, transparent et contraignant, ainsi qu'il a été réalisé par exemple pour le PLQ des Semailles et de Chambert à Lully, assurant ainsi l'avènement intelligent et heureux d'un projet partagé et soutenu solidairement.
- De nous informer si votre Conseil est sensible à notre point de vue et quelles sont ses intentions pour le projet de la modification de zone, de la localisation des futurs développements, et de la mobilité qu'ils vont engendrer.

Citoyens engagés et responsables, soucieux de notre environnement et de l'équilibre de la biodiversité, conscients des nécessités pour un développement harmonieux, convaincus que de l'intelligence collective et du partage naissent les meilleurs projets, les plus viables à termes, nous vous remercions par avance des explications que vous voudrez bien nous fournir, ainsi que de l'engagement que vous voudrez bien prendre à notre égard.

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez prise à notre démarche et vous présentons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour l'association nature et patrimoine du val d'Aire – A.N.P.V.A :

Michel MARTI, président

Jacques ROULET, membre du comité

Denis BELLEVILLE, membre du comité

Annexes :

Copie de notre lettre du 15 mai 2018 au Conseil Municipal d'Onex.

Copie de la lettre du WWF datée du 12 mars 2019.

Copies pour information : aux Associations partenaires.